

# ÉVÉNEMENTS

JOURNÉES PRÉVENTION

UNION DES  
ENTREPRISES | UE35

## PÉNIBILITÉ

**Mercredi 27 avril 2016 – 9:00 – 17:00**

Lieu : UE35 – 2 Allée du Bâtiment, Rennes

Rennes, le 31 mars 2016

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de la réforme des retraites, la loi du 9 novembre 2010 a instauré diverses dispositions relatives à la prise en compte de la pénibilité : prévention, traçabilité des expositions et compensation. Le dispositif pénibilité, bien qu'applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, devra être mis en œuvre de manière complète au 1<sup>er</sup> juillet 2016 sur les 10 facteurs de pénibilité.

Ainsi :

- Quelles sont les obligations des entreprises ?
- Quels sont les facteurs de pénibilité et les seuils associés ?
- Comment réaliser votre diagnostic pénibilité, votre plan d'action, votre accord ?
- Comment gérer le compte personnel de prévention de la pénibilité ?

A l'occasion de la prochaine **Journée Prévention** du cycle 2016 mis en place par l'UE35, le programme suivant sera proposé avec des intervenants de l'UE35 : **Emmanuelle Brocchi, Responsable Développement Durable** et **Pia Le Minoux, Responsable Pôle Juridique et Social**.

### 09:00-17:00 • Pénibilité

#### Pénibilité :

Définitions : Principes - Entreprises concernées  
Enjeux

#### Facteurs de pénibilité :

Présentation/analyse des facteurs et des seuils : Facteurs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015 & au 1<sup>er</sup> juillet 2016

#### L'appréciation des facteurs :

Méthode d'évaluation des facteurs  
Appréciation selon le contrat de travail

**Les sources traitant de la pénibilité :**

Suppression de la fiche  
Document unique  
Accords de branche/référentiels  
Accords et plan de prévention

**Le compte personnel de pénibilité**

Déclaration des expositions  
Financement/versement des cotisations  
Ouverture et abondement du compte : Formation, temps partiel, retraite anticipée  
Contrôle et contentieux

**12:30 – 13:30 • Pause-déjeuner (1h)**

**Le déjeuner sous forme de plateau-repas, facultatif, est au prix de 20€ net de TVA.**

**Inscription gratuite**

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés.

**Inscription en ligne : [cliquez ici](#)**

**Contacts Pôle Développement Durable au 02.99.87.42.97**

Emmanuelle Brocchi, Responsable Pôle Développement Durable

Lydie Gautier, Assistante – [lydie.gautier@ue35.fr](mailto:lydie.gautier@ue35.fr)